

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1044

18 mai 2011

### SOMMAIRE

Air 1 International S.A. ....	50066	LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l. .....	50072
Alpstar Luxco I S.à r.l. ....	50076	Manwin Technologies Sàrl .....	50079
Atlantys S.A. ....	50066	Marnatmaj Holding S.A. ....	50084
Attila S.A. ....	50068	Medicinvest S.A. ....	50076
Attila S.A. ....	50068	Multidach S.à r.l. ....	50071
AXA Open Fund Management S.A. ....	50071	Nasada S.A. ....	50106
Banque LBLux .....	50071	OPIT C S.à r.l. ....	50086
Binyapi S. à r.l. ....	50072	Overview Investments S.à r.l. ....	50078
Binyapi S. à r.l. ....	50072	<b>PALLINGHURST CONSOLIDATED</b> (Lux) S.à r.l. ....	50079
Castelsia-FIS .....	50076	Pamol .....	50100
Chama S.A. ....	50075	Pamol S.A. - SPF .....	50100
Euterpe S.A. ....	50111	Photona S.A. ....	50075
Flusterinvest S.A. ....	50100	PO Titrisation S.à r.l. ....	50086
Flusterinvest S.A. ....	50100	Project Unlimited S.à r.l. ....	50079
Future Ideas Properties S.A. ....	50100	Quasar System S.A. ....	50112
Garfin International S.A. ....	50105	RBC Dexia Investor Services Bank S.A. ..	50084
GIS-Comm S.A. ....	50106	RBC Dexia Investor Services Bank S.A. ..	50086
Hailey Investments Sp. z o.o. Luxembourg Branch .....	50106	Salsa Retail Holding Topco S.à r.l. ....	50112
I.P.K. Immobilière Pia Kontz .....	50110	S-Process Equipment International S. à r.l. .....	50111
Klear Recruitment S.à r.l. ....	50066	Stephens & Sons S.A. ....	50112
KR International Recruitment S.à r.l. ....	50066		
Lorda S.A. ....	50068		

**Air 1 International S.A., Société Anonyme,  
(anc. Atlantys S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 125.991.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011048860/11.

(110053807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

**KR International Recruitment S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Klear Recruitment S.à r.l.).**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 157.360.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first of February.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of her colleague Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent and who will be the depository of the present deed.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Klear Recruitment S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée, having its registered office in 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B157.360, incorporated by deed of the undersigned notary dated November 30<sup>th</sup>, 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 222 of the February 3<sup>rd</sup> 2011.

The meeting is presided by Mr Kieron Sean O'CONNOR, recruitment consultant, residing professionally in L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée,

who appoints as secretary Mr Richard MAYLED NEALE, recruitment consultant, residing professionally in L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

The meeting elects as scrutineer Mr Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman requested the notary to act:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list, the 12,500 (twelve thousand and five hundred) Ordinary Shares, each of them of EUR 1 (one euro), representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Change of the name of the Company into "KR International Recruitment S.à r.l."
2. Subsequent amendment of Article 1 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to change the name of the Company from "Klear Recruitment S.à r.l." into "KR International Recruitment S.à r.l."

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article one of the Articles of Incorporation, to read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name KR International Recruitment S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles)."

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt et un février.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente et qui restera le dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société à responsabilité limitée "Klear Recruitment S.à r.l.", ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 157.360, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 30 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 222 du 3 février 2011.

L'assemblée est présidée par Monsieur Kieron Sean O'CONNOR, recrutement consultant, demeurant professionnellement à L-2662 Luxembourg, 44, rue de la Vallée,

désignant comme secrétaire, Monsieur Richard MAYLED NEALE, recrutement consultant, demeurant professionnellement à L-2662 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires de EUR 1, (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Modification de la dénomination de la Société en "KR International Recruitment S.à r.l."
2. Modification subséquente de l'article 1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société, de "Klear Recruitment S.à r.l." en "KR International Recruitment S.à r.l."

#### *Deuxième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination KR International Recruitment S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: K. S. O'CONNOR, R. MAYLED NEALE, G. SADDI et J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 février 2011. LAC/2011/9076. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): p.d. Tom BENNING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011028704/97.

(110034890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**Attila S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1527 Luxembourg, 43, rue Maréchal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 75.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011048861/10.

(110053830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Attila S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1527 Luxembourg, 43, rue Maréchal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 75.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011048862/10.

(110053831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Lorda S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.482.

In the year two thousand eleven, on the eighteenth day of February,

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of LORDA S.A, a "société anonyme", having its registered office at L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B number 153.482, incorporated by deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on the 27<sup>th</sup> of May 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1408 of the 9<sup>th</sup> of July 2010.

The meeting is presided by Mrs Isabel DIAS, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appoints as secretary Mr Raymond THILL, maître en droit, and the meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally at the same address.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, thirty one thousand (31.000) shares, actually in circulation are present or duly represented at the present extraordinary general meeting which consequently is regularly constituted and may deliberate and decide validly on all of the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

- 1.- Creation of 2 categories of directors, namely the directors A and the directors B;
- 2.- Amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association;
- 3.- Amendment of the first paragraph of article 9 of the articles of association;
- 4.- Appointment of the current directors as A Directors and B Directors;
- 5.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to create 2 categories of directors, namely the directors A and the directors B.

### Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association as follow:

" **Art. 6. (first paragraph).** In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders, and divided into two categories namely A Directors and B Directors."

### Third resolution

The general meeting decides to change the powers of representation and of signature of the Company and to amend subsequently the first paragraph of the article 9 of the articles of association as follows:

" **Art. 9. (first paragraph).** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of one A Director and one B Director or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by three Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power."

### Fourth resolution

The general meeting decides to appoint:

- as A Director:

\* Mr. Umberto Carlo Caprani, director, born in Onsernone (Switzerland), on the 16<sup>th</sup> of May 1954, residing in CH-6900 Lugano, Corso Elvezia 16 (Switzerland),

- as B Directors:

\* Mr. Hans K pfer, director, born in Zurich (Switzerland), on the 18<sup>th</sup> of December 1946, residing in CH-6924 Sorengo, Via delle Vigne 2, (Switzerland) and

\* Mrs. Medina Barbara Nagar, director, born in Steinmaur (Switzerland), on the 02<sup>nd</sup> of February 1968, residing in CH-6900 Lugano, Via Magatti 6 (Switzerland).

The general meeting decides that mandates of all the directors (A and B) will expire at the general annual meeting in the year 2016.

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1.200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by an French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the French and the English text, the English version will prevail.

### Suit la traduction franaise du texte qui prcède:

L'an deux mille onze, le dix-huit fvrier,

Par-devant Ma tre Martine Schaeffer, notaire de rsidence   Luxembourg, soussign e.

S'est r unit l'assembl e g n rale extraordinaire des actionnaires de la soci t  anonyme LORDA S.A., ayant son si ge social   L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Libert , R.C.S. Luxembourg section B num ro 153.482, constitu e suivant acte reu par Ma tre G rard LECUIT, notaire de rsidence   Luxembourg en date du 27 mai 2010, publi  au M morial C, Recueil des Soci t s et Associations, num ro 1408 du 9 juillet 2010.

L'assembl e est prsid e par Madame Isabel DIAS, employ e priv e, demeurant professionnellement   L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le prsident d signe comme secr taire Monsieur Raymond THILL, ma tre en droit, et l'assembl e choisit comme scrutatrice Madame Sylvie DUPONT, employ e priv e, demeurant professionnellement   la m me adresse,

Madame le prsident prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires prsents ou reprsent s et le nombre d'actions qu'ils d tiennent sont renseign s sur une liste de prsence, qui sera sign e, ci-annex e ainsi que les procurations, le tout enregistr  avec l'acte.

II.- Il appert de cette liste de prsence que les trente et un mille (31.000) actions, actuellement en circulation, sont prsentes ou d ument reprsent es   la prsente assembl e g n rale extraordinaire, laquelle par cons quent est r guli rement constitu e et apte   prendre valablement toutes d cisions sur les points de l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Création de 2 catégories d'administrateurs, à savoir Administrateurs A et les Administrateurs B;
- 2.- Modification du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 6 des statuts;
- 3.- Modification du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 9 des statuts;
- 4.- Nomination des administrateurs actuels comme Administrateur A et Administrateur B;
- 5.- Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de créer 2 catégories d'administrateurs, à savoir les administrateurs A et les administrateurs B.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6. (premier alinéa).** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, et divisé en deux catégories à savoir les Administrateurs A et les Administrateurs B."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de changer les pouvoirs de représentation et de signature de la Société et de modifier subseqüemment le premier alinéa de l'article 9 des statuts comme suit:

" **Art. 9. (premier alinéa).** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par trois Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir."

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de nommer:

- *comme Administrateur A:*

\* Monsieur Umberto Carlo Caprani, administrateur, né à Onsernone (Suisse), le 16 mai 1954, demeurant à CH-6900 Lugano, Corso Elvezia 16 (Suisse),

- *comme Administrateurs B:*

\* Mr. Hans Küpfer, administrateur, né à Zurich (Suisse), le 18 décembre 1946, demeurant à CH-6924 Sorengo, Via delle Vigne 2, (Suisse) et

\* Mademoiselle Medina Barbara Nagar, administrateur, né à Steinmaur (Suisse), le 02 février 1968, demeurant à CH-6900 Lugano, Via Magatti 6 (Suisse).

L'assemblée décide que les mandats de tous les administrateurs (A et B) prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les soussignés l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: I. Dias, R. Thill, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 février 2011. Relation: LAC/2011/9073. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

*Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011028722/137.

(110035019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**AXA Open Fund Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 110.241.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 25 mars 2011.

Pour le compte de AXA Open Fund Management S.A.

J-Y CORNEAU

Référence de publication: 2011048863/12.

(110053996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Banque LBLux, Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 11.035.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. März 2011.

Banque LBLux S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2011048866/12.

(110053833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

---

**Multidach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5366 Munsbach, 266, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 147.324.

Im Jahre zweitausendelf, den siebzehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven.

Sind erschienen:

1° Herr Frank MÜNKER, Dachdecker, geboren am 29. Juli 1968 in Trier (Deutschland), wohnhaft in D-54340 Bekond, 8, Bergstrasse (Deutschland);

2° Herr Jürgen MÜNKER, Dachdeckermeister, geboren am 6. Februar 1966 in Trier/Ehrang (Deutschland), wohnhaft in D-54338 Schweich, 58, Bahnhofstrasse (Deutschland).

Die Erschienenen erklären, dass sie laut nacherwähnten Kaufvertrages alleinige Gesellschafter geworden sind der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Multidach S.à r.l., mit Sitz in L-6790 Grevenmacher, 3, Fossé des Tanneurs, eingetragen im Handels- und Firmenregister zu Luxemburg unter der Nummer B 147.324, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 10. Juli 2009, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1567 vom 13. August 2009 (die „Gesellschaft“).

Die vorgenannten Erschienenen nehmen einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die vorgenannten Erschienenen stellen fest, dass laut privatschriftlichem Kaufvertrag vom 31. Dezember 2010, Herr Michael KELLERSCH, Dachdeckermeister, geboren am 2. September 1960 in Trier/Ehrang (Deutschland), wohnhaft in D-54329 Konz, 2, An der Lichtsmühle (Deutschland), seine gesamten neunundvierzig (49) Anteile in vorbezeichneter Gesellschaft dem Herrn Jürgen MÜNKER, vorgenannt unter 2°, übertragen hat zu dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, worüber Quittung.

Vorbezeichneter Kaufvertrag, nachdem dieser „ne varietur“ durch die Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit ihr registriert zu werden.

Auf Grund der vorangehenden Abtretungen werden die einhundert (100) Anteile der Gesellschaft nunmehr wie folgt gehalten:



- Herr Frank MÜNKER, vorgeannt unter 1°, hält einundfünfzig Anteile . . . . .	51
- Herr Jürgen MÜNKER, vorgeannt unter 2°, hält neunundvierzig Anteile . . . . .	49
Insgesamt: einhundert Anteile . . . . .	100

Herr Jürgen MÜNKER, vorgeannt, handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft, nimmt hiermit vorgenannte Anteilsabtretung im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches an.

#### Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftssitz von L-6790 Grevenmacher, 3, Fossé des Tanneurs, nach L-5366 Munsbach, 266, rue Principale, zu verlegen und den ersten Absatz von Artikel 2 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

**Art. 2. (Absatz 1).** „Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Schuttrange.“

#### Bevollmächtigung

Die Erschienenen, handelnd in gemeinsamem Interesse, erteilen hiermit einem jeden Angestellten des unterzeichneten Notars Spezialvollmacht, in ihrem Namen jegliche etwaige Berichtigungsurkunde gegenwärtiger Urkunde aufzunehmen.

#### Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben diese gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Frank Münker, Jürgen Münker, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 février 2011. LAC / 2011 / 8867. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Tom Benning.

Für gleichlautende Kopie, Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 25. Februar 2011.

Référence de publication: 2011028731/55.

(110034959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

#### **Binyapi S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 132.307.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011048872/9.

(110054020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

#### **Binyapi S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 132.307.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011048873/9.

(110054022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

#### **LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.645.750,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.145.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of February;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);



## THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, duly represented by Mr. Philippe JUSSEAU,

here represented by Me Paul BERNA, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 21 February 2011,

AND

Shining Nova 5 Holding, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, duly represented by Mr. Takehisa TEI,

here represented by Me Paul BERNA, prenamed, by virtue of a power of attorney given in Tokyo on 21 February 2011,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.145, incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated 25 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2577 of 22 October 2008, amended several times and for the last time by a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated 8 February 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,920,750 (one million nine hundred twenty thousand seven hundred fifty euro) by an amount of EUR 275,000 (two hundred seventy-five thousand euro) to an amount of EUR 1,645,750 (one million six hundred forty-five thousand seven hundred fifty euro) by the cancellation of 2,200 (two thousand two hundred) ordinary shares of the Company with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,920,750 (one million nine hundred twenty thousand seven hundred fifty euro), represented by 15,365 (fifteen thousand three hundred sixty-five) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 275,000 (two hundred seventy-five thousand euro) to an amount of EUR 1,645,750 (one million six hundred forty-five thousand seven hundred fifty euro), represented by 13,165 (thirteen thousand one hundred sixty-five) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 2,200 (two thousand two hundred) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and by reimbursement to Lone Star Capital Investments S.à r.l. of the said amount of EUR 275,000 (two hundred seventy-five thousand euro).

As a consequence of the share capital decrease, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 13,165 (thirteen thousand one hundred sixty-five) ordinary shares and Shining Nova 5 Holding holds 1 (one) preferred share.

*Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 1,645,750 (one million six hundred forty-five thousand seven hundred fifty euro), represented by 13,165 (thirteen thousand one hundred sixty-five) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

### *Third resolution*

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-deux février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

#### **ONT COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, dûment représentée par Monsieur Philippe JUSSEAU,

ici représentée par Maître Paul BERNA, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 21 février 2011,

ET

Shining Nova 5 Holding, une société établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïman, dûment représentée par Monsieur Takehisa TEL,

ici représentée par Maître Paul BERNA, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Tokyo le 21 février 2011, (les Associés)

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF Shining Nova 5 Investments S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.145, constituée selon acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, du 25 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2577 du 22 octobre 2008, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, du 8 février 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 1.920.750 (un million neuf cent vingt-mille sept cent cinquante euros) par un montant de EUR 275.000 (deux cent soixante-quinze mille euros) à un montant de EUR 1.645.750 (un million six cent quarante-cinq mille sept cent cinquante euros) par voie d'annulation de 2.200 (deux mille deux cents) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 1.920.750 (un million neuf cent vingt-mille sept cent cinquante euros), représenté par 15.365 (quinze mille trois cent soixante-cinq) parts sociales ordinaires et 1 (une) part préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une réduction de EUR 275.000 (deux cent soixante-quinze mille euros) à un montant de EUR

1.645.750 (un million six cent quarante-cinq mille sept cent cinquante euros), représenté par 13.165 (treize mille cent soixante-cinq) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 2.200 (deux mille deux cents) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le remboursement de ce montant de EUR 275.000 (deux cent soixante-quinze mille euros) à Lone Star Capital Investments S.à r.l..

Suite à cette réduction de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 13.165 (treize mille cent soixante-cinq) parts sociales ordinaires et Shining Nova 5 Holding détient 1 (une) part sociale préférentielle.

*Seconde résolution*

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 1.645.750 (un million six cent quarante-cinq mille sept cent cinquante euros), représenté par 13.165 (treize mille cent soixante-cinq) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

*Troisième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandatent et autorisent par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P.BERNA, C.WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 février 2011. Relation: LAC/2011/9030. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur pd. (signé): Tom BENNING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Luxembourg, le 25 février 2011.

Référence de publication: 2011028724/150.

(110034659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

**Chama S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8053 Bertrange, 87, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 76.958.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011048878/10.

(110053822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

**Photona S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 131.201.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011048950/10.

(110054400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

**Alpstar Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 143.383.

Le Bilan du 21 Novembre 2008 au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011048858/11.

(110054139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

**Castelsia-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 133.371.

Die Bilanz zum 30. September 2010 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2010 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 5. April 2011.

Für die Castelsia - FIS

Die Zentralverwaltungsstelle

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Marc-Oliver Scharwath / Denise Servatius

Référence de publication: 2011048875/15.

(110054346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

**Medicinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 133.144.

DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the twenty-second of February;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. René DESHAYS, company director, residing professionally à F-75008 Paris, 45, rue Pierre Charron (France),

here represented Mr. Christian DOSTERT, employee, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing person, represented as said before, declares and requests the notary to act the following:

1) That the public limited company "Medicinvest S.A.", established and having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 133144, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLICKX, notary residing in Luxembourg, on the 23<sup>rd</sup> of October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2774 of the 30<sup>th</sup> of November.2007;

2) That the share capital is actually set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) ordinary shares in registered form with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each;

3) That the appearing person, represented as said before, has become successively owner of all the shares of the Company;

4) That the activity of the Company having ceased and that the appearing person pronounces the advanced dissolution of the Company with immediate effect and its putting into liquidation;

5) That the appearing person, as sole shareholder (the "Sole Shareholder"), appoints himself as liquidator of the Company;

6) That the Sole Shareholder declares to fix immediately the second and third meetings according to article 151 of the modified law of the 10<sup>th</sup> of August 1915 on commercial companies and to held them one after the other;

7) That the liquidator requests the officiating notary to act that it has settled all the liabilities of the Company and that it has transferred all the assets to favour of the Sole Shareholder;

8) That the Sole Shareholder will be vested with all the Company's assets and will undertake to pay all eventual liabilities of the Company even if presently unknown on this date;

9) That the declarations of the liquidator are subjected to a verification, as per report annexed, according to the law, by the public limited company "C.A.S. SERVICES S.A.", with registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Carré Bonn, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 68168, appointed by the Company's Sole Shareholder as "liquidation verifier";

10) That the Sole Shareholder approves the liquidation accounts and fully discharges the auditor to the liquidation with respect to its subsequent responsibility;

11) That the Sole Shareholder, during the third meeting, pronounces the closing of the liquidation and states that the Company has ceased to exist;

12) That full and entire discharge is granted to the Company's directors and auditor for the execution of their mandates up to this date;

13) That any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;

14) That the records and documents of the dissolved Company will be kept at least for a period of five years at the former registered office in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

Monsieur René DESHAYS, administrateur de société, demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 45, rue Pierre Charron (France),

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter le suivant:

1) Que la société anonyme "Medinvest S.A.", établie et ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 133144, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2774 du 30 novembre 2007;

2) Que le capital social est actuellement fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR);

3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société;

4) Que l'activité de la Société ayant cessé et que le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation;

5) Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique ("Actionnaire Unique"), se désigne comme liquidateur de la Société;

6) Que l'Actionnaire Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre;

7) Qu'en le liquidateur requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs au profit de l'Actionnaire Unique;

8) Que l'Actionnaire Unique est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;

9) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société anonyme "C.A.S. SERVICES S.A.", avec siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, Carré Bonn, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 68168, désignée "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société;

10) Que l'Actionnaire Unique approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure;

11) Que l'Actionnaire Unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;

12) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour;

13) Que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés;

14) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 février 2011. Relation: LAC/2011/9032. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur pd. (signé): Tom BENNING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société

Luxembourg, le 25 février 2011.

Référence de publication: 2011028730/120.

(110034624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

### **Overview Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2011.

Hille-Paul Schut

*Mandataire*

Référence de publication: 2011048943/13.

(110054075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.



**Project Unlimited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 153.667.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2011048946/11.

(110054495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

**PALLINGHURST CONSOLIDATED (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 880.503,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 129.141.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2011.  
Hille-Paul Schut  
Mandataire

Référence de publication: 2011048948/13.

(110054071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

**Manwin Technologies Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 159.115.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of January.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

THERE APPEARED:

"MANWIN INTERNATIONAL SARL", a limited liability company under Luxembourg laws, having its registered offices at 49, route d'Arlon L-1140 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is currently in progress,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal on 17<sup>th</sup> January 2011.

Said proxy, after having been initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter "the company"), and in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter "the Law"), as well as by the articles of association (hereafter "the Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

**Art. 2.** The object of the corporation is to provide information technology (IT) services, including website management.

The corporation may acquire and manage all intellectual property rights (patents, etc.) and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may also take participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and manage, control and develop such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.



The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

**Art. 3.** The company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The company will have the name "MANWIN TECHNOLOGIES SARL".

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at twenty five thousand euro (EUR 25,000.00) represented by one thousand (1,000) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.00) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the company, the company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) do not need to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The company's year starts on the first day of January and ends on the thirty-first day of December in each year.

**Art. 16.** Each year, with reference to thirty-first of December, the company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the company.

The board of managers, or the sole manager as the case may be, may pay out an advance payment or dividend, subject to the conditions fixed by the Law.

**Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *General provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on the thirty-first day of December 2011.

#### *Subscription*

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twenty five thousand euro (EUR 25,000.00) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) Is appointed as manager for an undetermined duration:

- Mr. Jean-Michel HAMELLE, chartered accountant, residing professionally at 1 rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.

The company will be bound in all circumstances by the individual signature of the sole manager.

2) The address of the corporation is fixed at 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix-sept janvier.

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

#### **A COMPARU:**

"MANWIN INTERNATIONAL SARL", société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 49, route d'Arlon L-1140 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg,

ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 janvier 2011

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La loi"), ainsi que par les statuts de la société (ci-après "Les statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet de fournir des services liés aux technologies informatiques, en ce compris la gestion de sites internet.

La société peut acquérir et mettre en valeur tous droits de propriété intellectuelle (brevets, etc.) et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société a également pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société aura la dénomination "MANWIN TECHNOLOGIES SARL".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,00) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé détenant 100% des parts sociales, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des règles prescrites par l'article 189 de la loi.

**Art. 11.** La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la société.

Le conseil de gérance ou, le cas échéant, le gérant unique, peut procéder à des distributions d'avance sur dividende ou de dividende intérimaire, selon les prescriptions de la Loi.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi.

#### *Dispositions générales*

Le premier exercice débutera à la date de constitution et se terminera le trente-et-un décembre 2011.

#### *Souscription*

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,00) est à la disposition de la société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

#### *Décision de l'associé unique*

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Michel HAMELLE, expert-comptable, résidant professionnellement au 1 rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.

La société sera engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant unique. 2) L'adresse de la société est fixée au 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le représentant de la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 janvier 2011. Relation: EAC/2011/924. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011028735/237.

(110034587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

**RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 47.192.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2011.

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Michael Schweiger / Säida Zeghichi

*Company Secretary / Corporate Secretarial Assistant*

Référence de publication: 2011048952/13.

(110054370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

**Marnatmaj Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.436.

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "MARNATMAJ HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 45.436, constituée suivant acte reçu par Maître Tom Metzler, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 29 octobre 1993, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le "Mémorial") numéro 599 du 16 décembre 1993, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 février 2006, publié au Mémorial numéro 1010 du 23 mai 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Régis GALIOTTO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les CENT QUATRE-VINGT MILLE (180.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Adoption du statut de société de participation financières et modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"L'objet de la société est la prise des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société pourra prêter des fonds, incluant, sans limitation, ceux résultant des emprunts et des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements

de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leurs gestions efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut d'une façon générale accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

2. Modification du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Le prix auquel seront rachetées les actions que la Société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action telle que déterminée par le Conseil d'Administration sur base d'une situation comptable qui ne sera en tout état de cause pas antérieure à trois mois par rapport au jour de la prise de décision du Conseil d'Administration de procéder au rachat d'actions. La date de la situation comptable ainsi retenue par le Conseil d'Administration sera désignée ci-après comme date d'évaluation.

3. Modification de l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il sera fait référence à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales"

4. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'adopter le statut de société de participation financières et de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

"L'objet de la société est la prise des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société pourra prêter des fonds, incluant, sans limitation, ceux résultant des emprunts et des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leurs gestions efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut d'une façon générale accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

"Le prix auquel seront rachetées les actions que la Société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action telle que déterminée par le Conseil d'Administration sur base d'une situation comptable qui ne sera en tout état de cause pas antérieure à trois mois par rapport au jour de la prise de décision du Conseil d'Administration de procéder au rachat d'actions. La date de la situation comptable ainsi retenue par le Conseil d'Administration sera désignée ci-après comme date d'évaluation."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 16 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

"Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il sera fait référence à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales"



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES, A. BRAQUET, R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2010. Relation: LAC/2010/60071. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011028736/112.

(110034891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

**RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 47.192.

Les comptes consolidés au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2011.

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Michael Schweiger / Saïda Zeghichi

Company Secretary / Corporate Secretarial Assistant

Référence de publication: 2011048953/13.

(110054373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2011.

**OPIT C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 135.022.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011048829/10.

(110053035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

**PO Titrisation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 6.356.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 126.814.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of December.

Before Me Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of PO Titrisation S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company having the status of a securitization company ("société à responsabilité limitée de titrisation"), with its registered office at 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 126.814 (the Company). The Company has been incorporated on March 26, 2007 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1139 of June 13, 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time on February 25, 2009 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations -N°720 of April 2, 2009.

There appeared:

1. K DEVELOPPEMENT, a French joint-stock company, incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 23 bis, Avenue de Messine, 75008 Paris, France, registered with the Paris Trade and Companies Register under number 447.882.002,



2. ARROWS INVESTMENTS S.à r.l. SICAR, a private limited liability company, qualifying as a société d'investissement en capital à risque with a variable share capital, incorporated and existing under the laws of Luxembourg,

having its registered office at 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.504,

3. SOCIETE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 39.052.

All here represented by Vanessa Schmitt, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of three (3) proxies given under private seal.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that six million three hundred fifty-six thousand (6,356,000) Class A Shares, one million six hundred thousand (1,600,000) Class B Shares, one million fourteen thousand seven hundred and fifty (1,014,750) Class C Shares and four million six hundred forty-six thousand (4,646,000) Class D Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Approval of the liquidation of compartments B, C and D of the Company and subsequent reduction of the share capital of the Company by an amount of seven million two hundred sixty thousand seven hundred and fifty euro (EUR 7,260,750), to be brought from its present amount of thirteen million six hundred sixteen thousand seven hundred fifty euro (EUR 13,616,750) to six million three hundred fifty-six thousand euro (EUR 6,356,000) by way of redemption and cancellation of one million six hundred thousand (1,600,000) Class B Shares, one million fourteen thousand seven hundred and fifty (1,014,750) Class C Shares and four million six hundred forty-six thousand (4,646,000) Class D Shares, having each a par value of one euro (EUR 1) and reclassification of the Class A shares into ordinary shares and amendment of the article 6 of the articles of association of the Company (the Articles);

3. Change of the Company's legal form from a private limited liability company having the status of a securitization company (société à responsabilité limitée de titrisation) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée);

4. Amendment of article 2 of the Articles which shall become article 3 of the Articles and shall read as follows:

**“ Art. 3. Corporate object.**

3.1 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3 The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.”

5. Amendment of article 22 of the Articles which shall become article 13.1 of the Articles, so that the financial year of the Company shall close on March 31 of each year and as a result the current financial year of the Company, having started on January 1, 2010, shall be closed on March 31, 2011.

6. Amendment of articles 1., 2., 3., 4., 5., 6., 7., 8., 9., 10., 11., 12., 13., 14., 15., 16., 17., 18., 19., 20., 21., 22., 23., 24., 25., 26., 27. and 28. of the Articles; subsequent restatement and renumbering of the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insertion or change of headings in the Articles.

7. Resignation of the managers of the Company;

8. Appointment of Ms Sonia Pelisson, Ms Marie-Laure Becquart and Mr Michele Mezzarobba as Category A Managers of the Company and of Mr Alain Heinz as Category B Manager of the Company, for an unlimited period of time.

9. Confirmation of the appointment of ALTER AUDIT S.à r.l. as auditor of the Company, until the annual general meeting of the shareholders approving the March 31, 2011 accounts.

10. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to approve the liquidation of compartments B, C and D of the Company and to subsequently reduce the share capital of the Company by an amount of seven million two hundred sixty thousand seven hundred and fifty euro (EUR 7,260,750), to be brought from its present amount of thirteen million six hundred sixteen thousand seven hundred fifty euro (EUR 13,616,750) to six million three hundred fifty-six thousand euro (EUR 6,356,000) by way of redemption and cancellation of one million six hundred thousand (1,600,000) Class B Shares, one million fourteen thousand seven hundred and fifty (1,014,750) Class C Shares and four million six hundred forty-six thousand (4,646,000) Class D Shares, having each a par value of one euro (EUR 1) and the reclassification of the Class A shares into ordinary shares.

The article 6 of the Articles shall henceforth read as follows:

**“ Art. 6. Capital.**

6.1 The share capital is set at six million three hundred fifty-six thousand euro (EUR 6,356,000), represented by six million three hundred fifty-six thousand (6,356,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

6.2 The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

*Third resolution*

The Meeting resolves to change the form of the Company from that of a private limited liability company having the status of a securitization company (société à responsabilité limitée de titrisation) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée), such resolution to become effective immediately after the passing of the following resolutions hereafter.

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend article 2 of the Articles which shall become article 3 of the Articles and shall read as follows:

**“ Art. 3. Corporate object.**

3.1 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3 The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.”

#### *Fifth resolution*

The Meeting resolves (i) to set the date of the closing of the Company's financial year on March 31 of each year and as a result to close the current financial year of the Company, having started on January 1, 2010, on March 31, 2011 and (ii) to amend article 22 of the Articles accordingly.

The Meeting further resolves that the article of the Articles in respect of the Company's financial year shall have the wording as per article 13.1. of the sixth resolution below.

#### *Sixth resolution*

In addition to the above amendments and as a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend articles 1., 2., 3., 4., 5., 6., 7., 8., 9., 10., 11., 12., 13., 14., 15., 16., 17., 18., 19., 20., 21., 22., 23., 24., 25., 26., 27. and 28. of the Articles, restate and renumber the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change any headings in the Articles, which will read henceforth, as follows:

### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "PO Titrison SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at six million three hundred fifty-six thousand euro (EUR 6,356,000), represented by six million three hundred fifty-six thousand (6,356,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of its sole manager or in case of plurality of managers by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

**Art. 9. Sole manager.**

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

**Art. 10. Liability of the managers.**

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

**IV. Shareholder(s)****Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.**

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

**Art. 12. Sole shareholder.**

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

**V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision****Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of April of each year and ends on the thirty-first (31) of March of the year after.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

#### **Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

#### **Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

- (i) the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Seventh resolution*

The Meeting resolves to acknowledge the resignation of the managers of the Company.

#### *Eighth resolution*

The Meeting resolves to appoint as of the date hereof of the following managers for an unlimited period of time:

- Ms Sonia Pelisson, manager of company, residing professionally at 23 bis, Avenue de Messine, F-75008 Paris,
  - Ms Marie-Laure Becquart, manager of company, residing professionally at 23 bis, Avenue de Messine, F-75008 Paris,
- and
- Mr Michele Mezzarobba, manager of company, residing professionally at 23 bis, Avenue de Messine, F-75008 Paris, as Category A Managers of the Company and
  - Mr Alain Heinz, manager of company, residing professionally in Luxembourg, as Category B Manager of the Company, for an unlimited period of time, constituting therefore the board of managers of the Company.



*Ninth resolution*

The Meeting resolves to confirm the appointment as of the date hereof of ALTER AUDIT S.à r.l., with registered office at L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois (RCS B N°110675) as auditor of the Company, until the annual general meeting of the shareholders approving the March 31, 2011 accounts.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand six hundred Euros (1,600.-euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, the proxyholders of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de PO Titrisation S.à r.l., une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant pour siège social 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.814 (la Société). La Société a été constituée le 26 mars 2007 suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1139 du 13 juin 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois le 25 février 2009, suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°720 du 2 avril 2009.

**ONT COMPARU:**

1) K DEVELOPPEMENT, une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 23 bis, Avenue de Messine, 75008 Paris, France, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 447.882.002,

2) ARROWS INVESTMENTS S.à r.l. SICAR, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois soumise au régime de la loi SICAR, ayant son siège social au 23, Avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.504,

3) SOCIETE D'INVESTISSEMENTS FINANCIERS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 32.052

ici représentés par Vanessa Schmitt; avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour subir les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes représentées comme indiqué ci-dessus ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I.- six millions trois cent cinquante six mille (6.356.000) parts sociales de Catégorie A, un million six cent mille (1.600.000) parts sociales de Catégorie B, un million quatorze mille sept cent cinquante (1.014.750) parts sociales de Catégorie C et quatre millions six cent quarante-six mille (4.646.000) parts sociales de Catégorie D, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune, représentant l'intégralité du capital souscrit de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, qui peut dès lors valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour

II.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux convocations d'usage;

2. Approbation de la liquidation des compartiments B, Cet D de la Société et réduction de capital subséquente par un montant de sept millions deux-cent soixante mille sept cent cinquante euros (EUR 7.260.750), afin de la ramener de son montant actuel de treize millions six cent seize mille sept cent cinquante euros (EUR 13.616.750) à six millions trois cent cinquante six mille euros (EUR 6.356.000) par le remboursement et l'annulation d'un million six cent mille (1.600.000) parts sociales de Catégorie B, un million quatorze mille sept cent cinquante (1.014.750) parts sociales de Catégorie C et quatre millions six cent quarante-six mille (4.646.000) parts sociales de Catégorie D, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et reclassification des six millions trois cent cinquante six mille (6.356.000) parts sociales de Catégorie A en parts sociales ordinaires et modification de l'article 6 des statuts de la Société (les Statuts);

3. Changement de la forme sociale de la Société d'une société à responsabilité limitée de titrisation à une société à responsabilité limitée;

4. Modification de l'article 2 des Statuts qui deviendra l'article 3 des Statuts et aura désormais la teneur suivante:



**« Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

5. Modification de l'article 22 des Statuts qui deviendra l'article 13.1 des Statuts, afin que l'exercice social de la Société s'achève le 31 mars de chaque année et qu'à cet effet, l'année sociale en cours commencée le 1<sup>er</sup> janvier 2010 prenne fin le 31 mars 2011.

6. Modification des articles 1., 2., 3., 4., 5., 6., 7., 8., 9., 10., 11., 12., 13., 14., 15., 16., 17., 18., 19., 20., 21., 22., 23., 24., 25., 26., 27. et 28. des Statuts, reformulation subséquente et renumérotation des Statuts dans leur intégralité et, dans la mesure nécessaire, insertion ou changement des titres dans les Statuts;

7. Démission des gérants de la Société;

8. Nomination de Mme Sonia Pelisson, Mme Marie-Laure Becquart et M. Michele Mezzarobba en qualité de Gérants de Catégorie A de la Société et de M. Alain Heinz en qualité de Gérant de Catégorie B de la Société pour une durée indéterminée;

9. Confirmation de la nomination d'Alter Audit S.à r.l en qualité de réviseur d'entreprises de la Société, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes au 31 mars 2011.

10. Divers.

III. l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux convocations d'usage, les associés se considèrent valablement convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'approuver la liquidation des compartiments B, Cet D de la Société et la réduction de capital subséquente par un montant de sept millions deux-cent soixante mille sept cent cinquante euros (EUR 7.260.750), afin de le ramener de son montant actuel de treize millions six cent seize mille sept cent cinquante euros (EUR 13.616.750) à six millions trois cent cinquante six mille euros (EUR 6.356.000) par le remboursement et l'annulation d'un million six cent mille (1.600.000) parts sociales de Catégorie B, un million quatorze mille sept cent cinquante (1.014.750) parts sociales de Catégorie C et quatre millions six cent quarante-six mille (4.646.000) parts sociales de Catégorie D, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et la reclassification des six millions trois cent cinquante six mille (6.356.000) parts sociales de Catégorie A en parts sociales ordinaires.

L'article 6 des Statuts et aura désormais la teneur suivante:

**« Art. 6. Capital.**

6.1 Le capital social est fixé à six millions trois cent cinquante six mille euros (EUR 6.356.000), représenté par six millions trois cent cinquante six mille (6.356.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

6.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

### Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier la forme sociale de la Société de société à responsabilité limitée de titrisation en société à responsabilité limitée, cette résolution devenant effective immédiatement après l'adoption des résolutions qui suivent.

### Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 2 des Statuts qui deviendra l'article 3 des Statuts et aura désormais la teneur suivante:

#### « Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

### Cinquième résolution

L'Assemblée décide (i) de fixer la date de clôture de l'exercice social de la Société au 31 mars de chaque année et par conséquent de clôturer l'exercice social en cours de la Société, qui a débuté le 1 janvier 2010, le 31 mars 2011 et (ii) de modifier l'article 22 des Statuts en conséquence.

L'Assemblée décide par ailleurs que l'article des Statuts relatif à l'exercice social de la Société aura la teneur indiquée à l'article 13.1. de la sixième résolution ci-dessous.

### Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier les articles 1., 2., 3., 4., 5., 6., 7., 8., 9., 10., 11., 12., 13., 14., 15., 16., 17., 18., 19., 20., 21., 22., 23., 24., 25., 26., 27. et 28. des Statuts, de reformuler et de renuméroter les Statuts dans leur intégralité et, dans la mesure nécessaire, insertion ou changement des titres dans les Statuts, et auront désormais la teneur suivante:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "PO Titrisation SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à six millions trois cent cinquante six mille euros (EUR 6.356.000), représenté par six millions trois cent cinquante six mille (6.356.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

## **III. Gestion - Représentation**

### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) divisé en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

## 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

## 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature d'un gérant ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### **Art. 9. Gérant unique.**

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

### **Art. 10. Responsabilité des gérants.**

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## **IV. Associé(s)**

### **Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.**

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 12. Associé unique.**

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) avril de chaque année et se termine le trente-et-un (31) mars de l'année suivante.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui

n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de prendre acte de la démission des gérants de la Société.

### *Huitième résolution*

L'Assemblée décide de confirmer la nomination des gérants suivants à compter de la date des présentes pour une durée indéterminée:

- Mme Sonia Pelisson, gérant, demeurant professionnellement à 23 bis, Avenue de Messine, F-75008 Paris,
- Mme Marie-Laure Becquart, gérant, demeurant professionnellement à 23 bis, Avenue de Messine, F-75008 Paris,
- M. Michele Mezzarobba, gérant, demeurant professionnellement à 23 bis, Avenue de Messine, F-75008 Paris, en qualité de Gérants de Catégorie A de la Société et,
- M. Alain Heinz, gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg, en qualité de Gérant de Catégorie B de la Société.

### *Neuvième résolution*

L'Assemblée décide de confirmer Alter Audit S.à r.l, avec siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois (RCS B N°110675), en qualité de réviseur d'entreprises de la Société, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés approuvant les comptes au 31 mars 2011.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents Euros (1.600.-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. SCHMITT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2011. Relation: LAC/2011/718. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. SCHUMACHER.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 avril 2011.

Référence de publication: 2011047506/723.

(110053315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.



**Flusterinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.  
R.C.S. Luxembourg B 142.974.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Domiciliaire

Référence de publication: 2011047815/11.

(110053189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

---

**Flusterinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.  
R.C.S. Luxembourg B 142.974.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 10 décembre 2010 au siège de la société*

Il a été décidé ce qui suit:

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 03/08/2009, l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Mademoiselle Andreea Antonescu, Avocat, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, en remplacement de Madame Natacha Steuermann, Administrateur démissionnaire.

Pour extrait certifié conforme  
Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2011047816/15.

(110053191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

---

**Future Ideas Properties S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 86.357.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 17 mars 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme FUTURE IDEAS PROPERTIES S.A., dont le siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, a été dénoncé en date du 23 janvier 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Patrick LUXEMBOURGER  
Le liquidateur

Référence de publication: 2011047817/17.

(110053011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

---

**Pamol S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Pamol).**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 28.192.

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "PAMOL", ayant son siège social à L2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 28 192, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 juin 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 220 du 16 août 1988.



La séance est ouverte sous la présidence de Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Audrey LEJAIL, senior corporate administrator, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sandra KAISER, corporate manager, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Décision d'adopter le français comme langue d'expression des statuts en remplacement de l'allemand.

2) Modification de l'objet de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui sont de nature à le favoriser, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi."

3) Transformation de la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et changement de la dénomination sociale en " PAMOL S.A. - SPF "

4) Suppression de la valeur nominale des actions et constatation que le capital social est désormais exprimé en EUR.

5) Augmentation du capital social à concurrence de treize euros et trente-et-un euro cents (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf euro cents (30.986,69 EUR) à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) sans émission d'actions nouvelles et libération en espèces.

6) Fixation de la valeur nominale des actions à vingt-cinq euros (25,- EUR) et réduction corrélative du nombre des actions de mille deux cent cinquante (1.250) à mille deux cent quarante (1.240).

7) Adaptation et refonte complète des statuts

8) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'adopter le français comme langue d'expression des statuts en remplacement de l'allemand.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour lui donner la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de transformer la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative

à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et de changer la dénomination sociale en PAMOL S.A. - SPF".

#### *Quatrième résolution*

La valeur nominale des actions est supprimée et le capital social est désormais exprimé en euros de sorte qu'il est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf euro cents (30.986,69 EUR) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

#### *Cinquième résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de treize euros et trente-et-un euro cents (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf euro cents (30.986,69 EUR) à trente-et-un mille euros (31.000,- EUR) sans émission d'actions nouvelles.

Le montant de treize euros et trente-et-un euro cents (13,31 EUR) a été entièrement libéré en espèces par l'actionnaire unique de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

#### *Sixième résolution*

La valeur nominale des actions est fixée à vingt-cinq euros (25,-EUR) et le nombre des actions est corrélativement réduit de mille deux cent cinquante (1.250) à mille deux cent quarante (1.240) actions.

#### *Septième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

### STATUTS

#### **"A. Nom - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "PAMOL S.A. - SPF", (la "Société"), régie par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et plus particulièrement par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui sont de nature à le favoriser, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi.

#### **B. Capital social - Actions**

**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000,- EUR), divisé en MILLE DEUX CENT QUARANTE (1.240) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la loi toute personne suivante:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé, ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au Conseil d'Administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

### C. Conseil d'administration

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société,

cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration; en son absence le Conseil d'Administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à l'unanimité. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 7.** Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou bien par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 8.** La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

#### D. Surveillance

**Art. 9.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### E. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le Conseil d'Administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visio-conférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorum et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois d'avril à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### F. Exercice social - Bilan

**Art. 12.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du Conseil d'Administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le Conseil d'Administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

#### G. Application de la Loi

**Art. 14.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.200,- EUR.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. BLAUEN-ARENDT, A. LEJAIL, S. KAISER, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 31 décembre 2010. Relation GRE/2010/4866. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): R. PETER.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 27 février 2011.

Référence de publication: 2011028775/266.

(110034531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

#### Garfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 73.326.

#### EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire des obligataires réunie à Luxembourg le 19 janvier 2011 a pris la résolution:

- de prolonger la durée de l'emprunt obligataire non convertible émis en date du 20 janvier 2006 pour un montant de EUR 17.000.000,- (dix-sept millions de euros) venant à l'échéance ce 20 janvier 2011 jusqu'au 12 décembre 2011.
- de prolonger la durée de l'emprunt obligataire non convertible émis en date du 5 juin 2007 pour un montant de EUR 10.000.000,- (dix millions de euros) venant à l'échéance ce 20 janvier 2011 jusqu'au 12 décembre 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011047818/15.

(110053660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

---

**GIS-Comm S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 79.782.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2009 (rectificatif du dépôt des comptes annuels déposé le 24 juin 2010, no L-100089889.04) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011047819/11.

(110053512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

**Hailey Investments Sp. z o.o. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 118.356.

Les comptes annuels au 31 octobre 2010 de la maison mère de Hailey Investments Sp. z.o.o. Luxembourg Branch, Hailey Investments Sp. z.o.o. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.04.2010.

Signature.

Référence de publication: 2011047820/11.

(110053050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

**Nasada S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 50.663.

L'an deux mille dix, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "NASADA S.A.", avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 50.663, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mars 1995, publié au Mémorial C, numéro 318 du 12 juillet 1995.

Les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du:

- 10 juillet 1996 publié au Mémorial C, numéro 529 du 18 octobre 1996, et
- 7 octobre 1997 publié au Mémorial C, numéro 28 du 14 janvier 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jeff FELLER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Cristiana SCHMIT, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Changement de l'objet social par abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, pour transformer la société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte.

2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.



Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

3) Refonte complète des statuts,

4) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide:

- d'abandonner le statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, et de transformer la société en société de participation financière pleinement imposable, avec effet au jour de l'acte;

- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2).

- de faire une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

### **I. Nom, Durée, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "NASADA S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

**Art. 3.** La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent..

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

### **II. Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent vingt euros et quatorze cents (185.920,14 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'Art. 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **III. Assemblées générales des actionnaires** **Décisions de l'actionnaire unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3<sup>e</sup> mercredi du mois de juin à 9.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### **IV. Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. FELLER, C. SCHMIT, M. MAYER, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 janvier 2011. Relation GRE/2011/86. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 février 2010.

Référence de publication: 2011028755/238.

(110034563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

### I.P.K. Immobilière Pia Kontz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1670 Senningerberg, 7, rue Michel Deutsch.

R.C.S. Luxembourg B 142.459.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011047827/9.

(110053113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

---

**S-Process Equipment International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 130.874.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61327 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011028808/10.

(110035174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

**Euterpe S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-3961 Ehlange, 7A, Am Brill.  
R.C.S. Luxembourg B 99.335.

L'an deux mille dix, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "Euterpe S.A.", ayant son siège social à L-3961 Ehlange, 7A, Am Brill, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 99.335, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 409 du 16 avril 2004,

avec un capital souscrit de fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc KOPPE, expert-comptable, demeurant professionnellement à Ehlange.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.
- 3.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 4.- Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société Euterpe S.A. et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte les démissions de tous les membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

*Troisième résolution*

L'assemblée désigne comme liquidatrice:

FINPART, la société anonyme ayant son siège social à L-3961 Ehlange, 7A, Z.A. «Am Brill», inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B 92.961.

La liquidatrice est investie des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

La liquidatrice est également investie de tous les pouvoirs d'accomplir toutes les formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes.

*Quatrième résolution*

L'assemblée désigne FIACCOM, la société anonyme ayant son siège social à L-3961 Ehlange, 7A, Am Brill, (RCS Luxembourg B 86.307) comme "commissaire-vérificateur" à la liquidation

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 950,- EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MAYER - KOPPE - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 décembre 2010. Relation GRE/2010/4778. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 25 février 2011.

Référence de publication: 2011029780/68.

(110035982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2011.

---

**Salsa Retail Holding Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.286.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2011.

Référence de publication: 2011028811/10.

(110035177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**Stephens & Sons S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 98.466.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2011.

Référence de publication: 2011028837/10.

(110035117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2011.

---

**Quasar System S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.672.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011047890/9.

(110053592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2011.

---